



Rapport de présentation des budgets primitifs **2023**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2023 – BUDGET PRINCIPAL	4
1.1. La section de fonctionnement	4
a) Les recettes de fonctionnement	4
b) Les dépenses de fonctionnement	7
1.2. La section d'investissement	10
a) Les dépenses d'investissement	10
b) Les recettes d'investissement	12
2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2023 – BUDGETS ANNEXES	14
2.1. Le budget annexe Immobilier de commerces de proximité	14
a) La section de fonctionnement	14
b) La section d'investissement	14
2.2. Le budget annexe Service extérieur des Pompes Funèbres	16
a) La section de fonctionnement	16
b) La section d'investissement	16
2.3. Le budget annexe Lotissement les Amphores	17
a) La section de fonctionnement	17
b) La section d'investissement	17
2.4. Le budget annexe Les Hauts de Montaigu	18
a) La section de fonctionnement	18
b) La section d'investissement	18
2.5. Le budget annexe Lotissement La Nobenne	19
a) La section de fonctionnement	19
b) La section d'investissement	19
2.6. Le budget annexe ZAC Renouveau urbain	20
a) La section de fonctionnement	20
b) La section d'investissement	20
2.7. Le budget annexe Quartier de la Gare	21
a) La section de fonctionnement	21
b) La section d'investissement	21
2.8. Le budget annexe Lotissement Les Vignes	22
a) La section de fonctionnement	22
b) La section d'investissement	22
2.9. Le budget annexe Lotissement Les Noëlles	23
a) La section de fonctionnement	23
b) La section d'investissement	23
2.10. Le budget annexe Densification	24
a) La section de fonctionnement	24
b) La section d'investissement	24
2.11. Le budget annexe Lotissement Les Caillaudières	25
a) La section de fonctionnement	25
b) La section d'investissement	25

PREAMBULE

Le budget primitif 2023 présente une stabilité de périmètre après le transfert des compétences Assainissement et Gestion des Eaux pluviales Urbaines à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération en 2022.

Dans le même temps, le contexte économique de forte inflation et de crise énergétique pèse très fortement sur les équilibres budgétaires à trouver. La volatilité de la situation économique s'impose à la collectivité dans certaines de ses dépenses obligatoires et impacte les choix de gestion en continu, particulièrement sur les achats et les travaux. Les marchés financiers subissent également une forte remontée depuis les derniers mois, renchérissant le coût de l'argent actuel et des emprunts futurs, sur des conditions moins favorables que les dernières années.

Pour optimiser le service rendu aux habitants, depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS se sont inscrits dans un schéma de mutualisation avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et son CIAS. Les engagements réciproques, tant juridiques que financiers, sont inscrits dans la convention de mutualisation approuvée par les 4 instances décisionnelles en décembre 2022. Le budget primitif 2023 tient compte de cette nouvelle organisation.

Le budget primitif 2023 présente peu d'écarts avec les orientations budgétaires retenues lors du Conseil municipal du 7 février 2023.

Le programme d'équipement proposé en 2023 reste ambitieux et conforme aux engagements du mandat électoral. Des projets structurants pour Montaigu-Vendée vont entrer en phase opérationnelle, signe du dynamisme et de l'attractivité de la commune.

Tous budgets confondus, ce sont près de 17,8 millions d'euros qui sont prévus en investissements (y compris les opérations d'aménagement urbain).

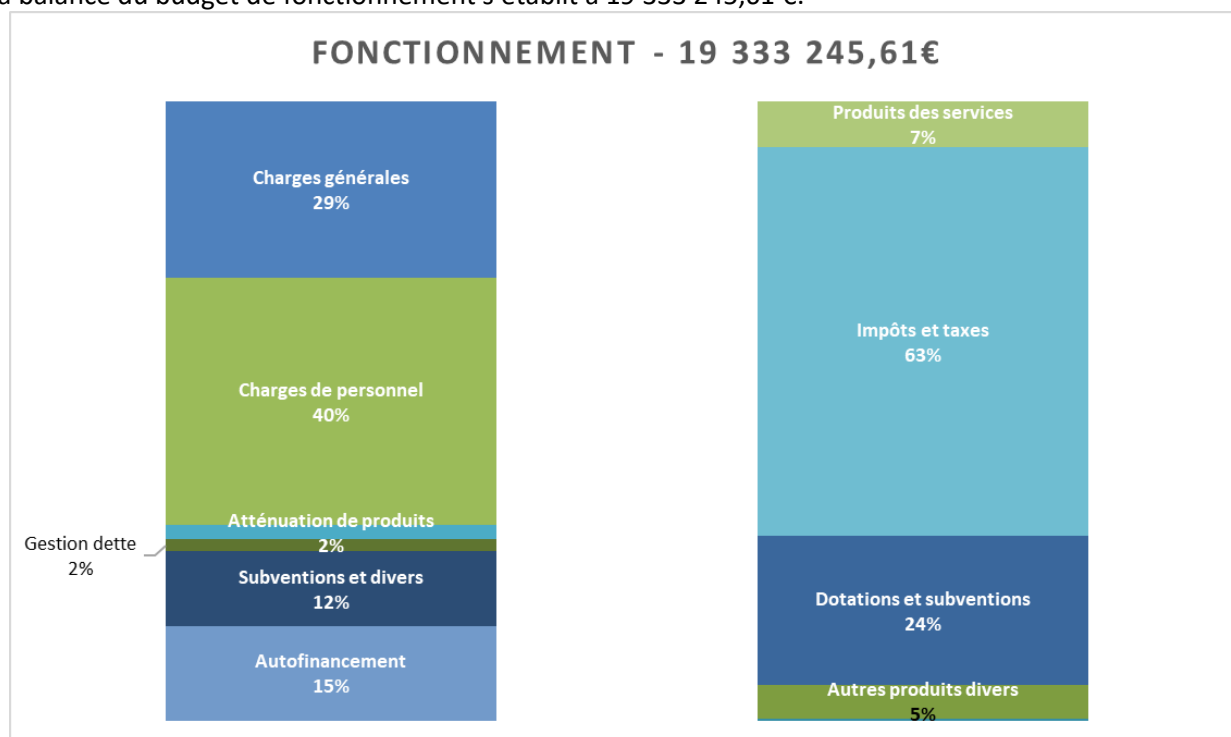
Sur le plan budgétaire, au 1^{er} janvier 2023, Montaigu-Vendée totalise 12 budgets détaillés comme suit :

- 1 budget principal,
- 1 budget doté de l'autonomie financière pour le service extérieur des Pompes Funèbres
- 1 budget annexe Immobilier de commerces de proximité
- 9 budgets annexes pour les opérations d'aménagement urbain (lotissements et ZAC)

1. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2023 – BUDGET PRINCIPAL

1.1. La section de fonctionnement

La balance du budget de fonctionnement s'établit à 19 333 245,61 €.



Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à 19 214 905,61 € et les dépenses réelles de fonctionnement à 16 450 245,61 €.

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 19 333 245,61 €, en hausse de 127 309,73 € (+ 1%) par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Atténuation de charges	194 200,00	165 000,00	-15%	-29 200,00
Produits de services	1 232 804,00	1 445 960,00	17%	213 156,00
Impôts et taxes	11 430 871,00	12 036 600,00	5%	605 729,00
Dotations et participations	4 295 621,00	4 727 600,00	10%	431 979,00
Autres produits de gestion courante	170 000,00	769 000,00	352%	599 000,00
Autres produits de fonctionnement	206 515,00	118 340,00	-43%	-88 175,00
Résultat antérieur reporté	1 675 924,88	70 745,61	-96%	-1 605 179,27
Recettes de fonctionnement	19 205 935,88	19 333 245,61	1%	127 309,73

▪ Les impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent 62% des recettes et progresseraient de 5% par rapport au BP 2022. Ils sont estimés à 12 036 600 €.

Le panier fiscal de Montaigu-Vendée a fortement évolué ces dernières années, sous l'effet de mesures gouvernementales pour améliorer la compétitivité des entreprises et diminuer la pression fiscale sur les habitants.

Il en résulte cependant une perte de lien entre le contribuable et son territoire, effet qui continue en 2023 avec la suppression annoncée de la CVAE pour les intercommunalités.

Depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation a emporté le transfert à la commune du taux départemental de taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 16,52%.

Dans le même temps, pour éviter toute surcompensation entre l'ancien produit de taxe foncière et le produit après réforme, un coefficient correcteur figé est appliqué au produit théorique ; ce coefficient est fixé à **0,912469**. Le produit fiscal est donc diminué de l'application de ce coefficient.

Les **bases fiscales prévisionnelles** ont été notifiées avec les évolutions suivantes :

- Les bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) sont notifiées à + 8% par rapport aux bases réelles 2022, soit une revalorisation légale de + 7,1% et une croissance physique de + 0,8% ;
- Les bases fiscales de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) sont notifiées à + 6,5% par rapport aux bases réelles 2022, soit une revalorisation légale de + 7,1% et une croissance physique de - 0,6% ;
- Les bases de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) sont notifiées en hausse de + 7,1%, pour la seule revalorisation légale.

Les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2023, derniers leviers de la commune, sont fixés à :

- 20,78% pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;
- 33,66% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 49,43% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ils n'ont pas évolué depuis la création de la commune nouvelle en 2019.

Pour mémoire, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, par délibération n° 2019.01.31-49 en date du 31 janvier 2019, le conseil municipal a décidé d'appliquer une intégration fiscale progressive sur le territoire de la commune nouvelle Montaigu-Vendée, fusion des Communes historiques de Boufféré, La Guyonnière, Montaigu, Saint-Georges-de-Montaigu et Saint-Hilaire-de-Loulay sur une durée de 12 ans pour les taxes d'habitation, sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti. Ce dispositif s'appliquera en 2023 pour la quatrième année.

	Bases réelles 2022	Prévision de progression	Bases notifiées 2023	Taux 2023	Produits prévisionnels 2023
TH Résidences secondaires	339 098 €	7,1%	363 173 €	20,78%	75 467 €
TFB	20 727 138 €	8,0%	22 377 000 €	33,66%	7 532 098 €
coefficient correcteur					- 862 499 €
TFNB	517 570 €	6,5%	551 000 €	49,43%	272 359 €
TOTAL					7 017 425 €

- La THRS est prévue en hausse de 3 400 € par rapport au réalisé 2022 ;
- La TFPB est prévue en hausse de 499 960 € (après coefficient correcteur) par rapport au réalisé 2022 ;
- La TFPNB est prévue en hausse de 16 560 € par rapport au réalisé 2022 ;
- Des rôles supplémentaires de fiscalité locale sont prévus pour 145 000 €, en conformité avec les réalisations constatées les années précédentes ;
- L'Attribution de Compensation pour un montant de 3 685 000 €, stable par rapport au montant perçu en 2022 qui constatait le transfert de charges de la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ;
- Le bénéfice de la solidarité financière entre les communes de Terres de Montaigu, reconduit à 60 000 €, dans l'attente de la définition d'un nouveau modèle ;
- Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et communales estimé à 272 200 €. Ce montant correspond à la garantie de sortie du dispositif, soit 90% de la part de droit commun 2022 ;
- Les droits de mutation à titre onéreux, sont estimés à 850 000 €, estimation prudente, anticipant une contraction du marché immobilier.

- Les dotations

Les dotations représentent 24% des recettes et progressent de 431 979 € (+ 10%) par rapport au budget 2022.

Elles sont estimées à 4 727 600 € et comprennent notamment :

- Une évolution de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation Nationale de Péréquation limitée à la population nouvelle, pour 1 806 000 € ;
- Les compensations d'exonérations fiscales décidées par l'Etat pour 2 356 600 €, selon l'évolution des bases, soit une augmentation de 252 k€ ;
- La subvention de l'Etat pour le Centre Temporaire des Titres d'Identité estimée à 170 k€.
- Les subventions perçues auprès de nos financeurs (Etat, Département, CAF, notamment) pour 330 000 €.

- Les autres produits de fonctionnement

Les **produits des services**, prévus à 1 445 960 €, augmentent significativement de 244 356 € (+ 20%) en 2023, sous le double effet de :

- La participation des usagers aux services à la population, notamment enfance-éducation, pour 1 014 060 € ;
- Les refacturations de personnel, dans le cadre de mutualisations de services avec Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération et le CIAS Terres de Montaigu pour 431 900 €, soit une augmentation de 160 k€.

Les **autres produits de gestion courante**, essentiellement les loyers, sont stables à 169 000 € et suivent les indices de revalorisation. S'y ajoute le reversement de l'excédent du budget annexe Lotissement Les Amphores – phase 1 pour 600 000 €.

Les **remboursements d'assurances** pour le personnel sont estimés à 165 000 €.

Les autres écritures concernent des mouvements d'ordre pour 118 340 € et la reprise de l'excédent 2022 pour 70 745,61 €.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 19 333 245,61 €, en hausse de 127 309,73 € (+ 1%) par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	4 465 760,00	5 514 300,00	23%	1 048 540,00
Charges de personnel	7 286 400,00	7 715 000,00	6%	428 600,00
Atténuation de produits	438 687,00	446 000,00	2%	7 313,00
Autres charges de gestion courante	2 200 792,00	2 295 100,00	4%	94 308,00
Charges financières	366 400,00	365 000,00	0%	-1 400,00
Charges exceptionnelles	566 884,24	24 000,00	-96%	-542 884,24
Autres dépenses de fonctionnement	3 881 012,64	2 973 845,61	-23%	-907 167,03
Dépenses de fonctionnement	19 205 935,88	19 333 245,61	1%	127 309,73

▪ Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 29% des dépenses de fonctionnement et progressent de 1 048 540 € (+ 23%) par rapport au BP 2022. Elles sont prévues à 5 514 300 €.

Cette forte évolution trouve son explication dans les événements suivants :

- L'augmentation des charges énergétiques, considérées comme doublant par rapport à 2022, soit + 795 000 €. Montaigu-Vendée bénéficiera de l'amortisseur électricité, décidé en Loi de Finances pour 2023 ;
- L'organisation des 50 ans du Mondial pour 39 500 € ;
- Les charges transférées dans le cadre de la mutualisation avec Terres de Montaigu, compensées par une recette de refacturation pour 84 000 € (affranchissement notamment).

▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel représentent 40 % des dépenses et progressent de 428 600 € (+ 6%) par rapport au budget 2022. Elles sont prévues à 7 715 000 €.

Les principales évolutions concernent :

- Le Glissement Vieillesse Technicité estimé à 4%
- La revalorisation du point d'indice en année pleine pour 1,75%
- Le recrutement de personnel temporaire pour le Centre Temporaire de Titres d'Identité (CTTI) pour 170 000 €.

La convention cadre de mutualisation des services entre Terres de Montaigu et son CIAS, et la commune de Montaigu-Vendée et son CCAS a été présentée à l'approbation des différentes instances en décembre 2022. Cette convention acte les principes de la mutualisation entre les 4 structures et les conditions financières qui en découlent. Deux modalités sont retenues pour organiser les services : le service commun et la mise à disposition.

Pour Montaigu-Vendée, ce sont 11 agents qui intègrent un service commun de la communauté d'agglomération et sont donc comptabilisés en masse salariale mise à disposition. 8 agents sont également mis à disposition partiellement de Terres de Montaigu par Montaigu-Vendée.

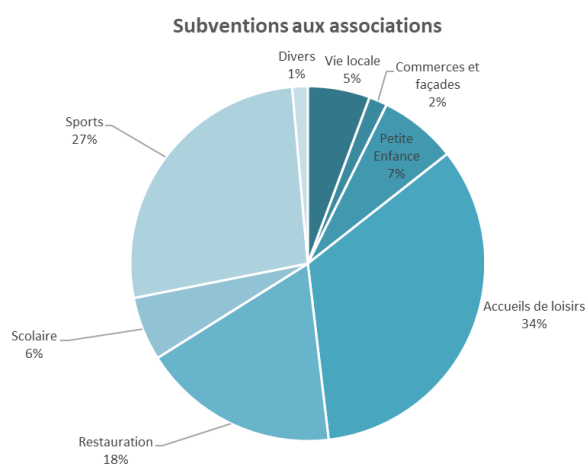
Après neutralisation des refacturations des services mutualisés, des subventions attendues sur les postes CTTI et les remboursements d'assurances, la masse salariale serait de 7 188 700 €, en hausse de +1,3% par rapport au compte administratif 2022 qui intégrait une partie de la hausse du point d'indice de 2022.

▪ Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante représentent 12% des dépenses et augmentent de 94 308 € (+ 4%) par rapport au budget 2022. Elles sont prévues à 2 295 100 €.

On y retrouve notamment :

- Les contributions obligatoires aux écoles privées pour 893 000 €, en hausse de 16 000 € liés à l'augmentation du coût de l'élève ;
- La subvention d'équilibre au CCAS, stable à 50 000 € ;
- Les subventions aux associations pour 960 000 €, en hausse de 62 308 € par rapport à 2022, principalement pour la restauration scolaire (impact inflation). La liste détaillée des subventions aux associations est disponible en annexe B1-7 du budget primitif.



▪ Les autres dépenses de fonctionnement

Les atténuations de produits sont maintenues au niveau de 2022, pour 446 000 €.

Le reversement conventionnel de fiscalité qui constate la **solidarité financière** entre communes est prévu pour 440 000 €. Ce montant sera susceptible d'évolution selon les propositions de nouveau modèle de solidarité en cours de construction.

Les intérêts de la dette représentent 2% des dépenses et sont stables par rapport à 2022. Si l'encours diminue de manière constante, la remontée des taux très significative depuis quelques mois oblige à maintenir une enveloppe constante. Ce sont 365 000 € qui sont inscrits pour honorer nos engagements auprès des établissements bancaires.

Les charges exceptionnelles sont prévues pour 24 000 €, en forte baisse de 542 884,24 € car le reversement des excédents assainissement constituait une opération ponctuelle en 2022.

Les autres dépenses concernent les amortissements pour 1 183 900 € et le virement à la section de fonctionnement pour 1 700 000 €.

L'équilibre de la section de fonctionnement se présente donc ainsi, permettant de dégager une épargne brute de 2 764 660 € :

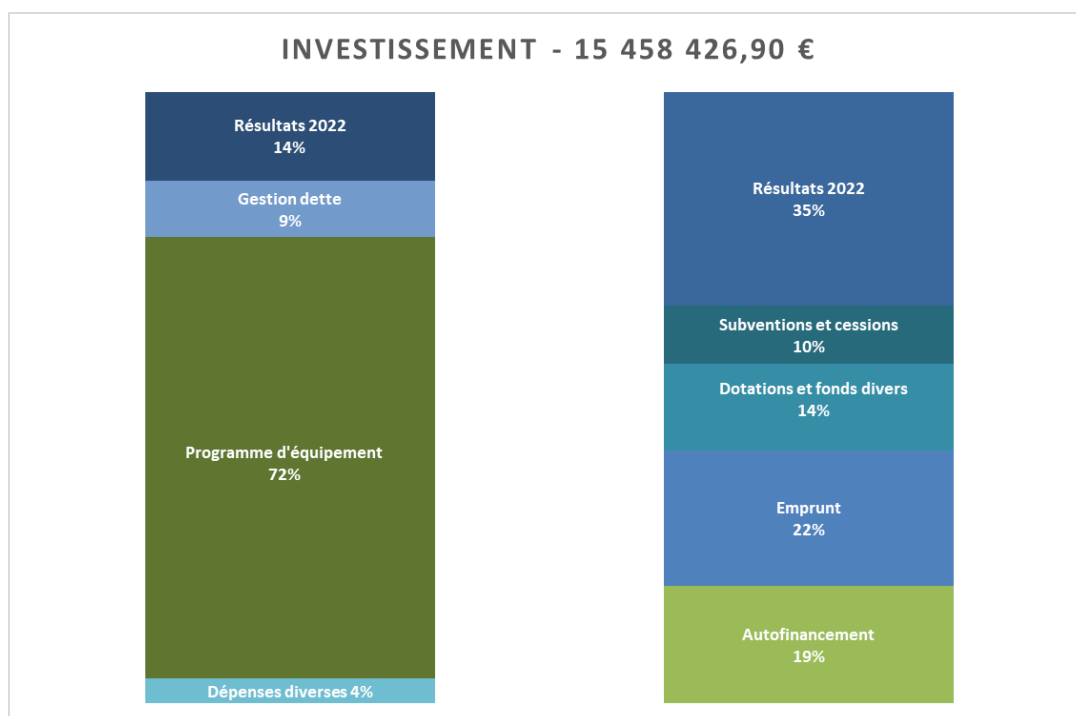
DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
023 - virement à la section d'investissement	1 700 000	002 - Résultat de fonctionnement reporté estimé	70 745,61
011 - charges générales	5 514 300	013 - atténuation de charges	165 000
012 - charges de personnel	7 715 000	70 - ventes de produits	1 445 960
014 - atténuation de produits	446 000	73 - impôts et taxes	12 036 600
65 - autres charges de gestion	2 295 100	74 - dotations et subventions	4 727 600
66 - charges financières	365 000	75 - autres produits de gestion	769 000
67 - charges exceptionnelles	24 000	76 - produits financiers	-
68 - dotations aux provisions		77 - produits exceptionnels (hors cessions)	-
022 - dépenses imprévues	90 845,61	78 - reprise sur provision	-
042 - opérations d'ordre	1 183 000	042 - opérations d'ordre	118 340
TOTAL	19 333 245,61	TOTAL	19 333 245,61

1.2. La section d'investissement

Le projet de budget 2023 s'inscrit dans le respect de principes d'équilibre à long terme définis pour la période 2022-2026 :

- un fonds de roulement minimal à 1,25 M€,
- un recours à l'emprunt limité pour ne pas dégrader trop fortement les ratios prudentiels,
- un niveau d'épargne suffisamment important pour financer un programme d'équipement estimé à 45,1 M€ sur la période.

La balance du budget d'investissement s'établit à 15 458 426,90 €, en légère baisse de 728 476,39 € (- 4,5%).



Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 12 575 426,90 € et les dépenses réelles d'investissement à 15 340 086,90 €.

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 15 458 426,90 €, en baisse de 728 476,39 € (- 4,5%) par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Dépenses d'équipement	11 370 202,87	11 154 300,00	-2%	-215 902,87
Dotations et participations	402 349,82	270 000,00	-33%	-132 349,82
Remboursement dettes bancaires	1 458 200,00	1 430 300,00	-2%	-27 900,00
Autres dépenses d'investissement	292 683,63	362 531,40	24%	69 847,77
Résultat antérieur reporté		552 661,14		
Restes à réaliser	2 663 466,97	1 688 634,36	-37%	-974 832,61
Dépenses d'investissement	16 186 903,29	15 458 426,90	-5%	-728 476,39

- Le programme d'équipement

Comme prévu, l'année 2023 présente un programme d'équipement ambitieux : 11 154 300 € sont inscrits au budget primitif, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser 2022 (1 688 634,36 €). Ce qui fera de 2023 l'année la plus forte en investissement du mandat.

Le programme 2023 doit également être observé du point de vue de son engagement dans la transition environnementale, en écho à la stratégie énergétique, approuvée au Conseil municipal du 18 octobre 2022, et au plan Terres d'EnAirgies de Terres de Montaigu.

Les projets phares sont les suivants :

- Restaurant scolaire de Boufféré : 2 330 000 €
- Aménagement du val d'Asson – phase 2 à Montaigu : 1 200 000 €
- Aménagement du centre-bourg de Saint-Georges-de-Montaigu : 1 200 000 €
- Ecole Jules Verne à Montaigu : 875 000 €
- Eglise de Boufféré : 783 600 €
- Participation à l'Hôtel d'agglomération : 600 000 €
- Participation Les Hauts de Montaigu – Vendée Habitat : 400 000 €
- Finition de l'église de Montaigu : 364 000 €
- Aménagement de la mairie de La Guyonnière : 353 000 €
- Salle de sports de Saint-Georges-de-Montaigu : 300 000 €
- Maison des Jeunes de Montaigu : 300 000 €
- Aménagement secteur du Prieuré Saint Georges de Montaigu : 281 000 €
- Achat terrains du SDIS La Guyonnière : 200 000 €
- Etudes multi-accueil de Saint-Hilaire-de-Loulay : 60 000 €
- Etudes école des Jardins Montaigu : 40 000 €
- Etude schéma vélo : 35 000 €
- Etudes église Saint-Hilaire-de-Loulay : 20 000 €

Une enveloppe de 1 730 000 € est également prévue pour le fonctionnement des services et l'entretien du patrimoine municipal : programme annuel voirie, programme annuel bâtiments, programme annuel espaces verts et cimetières, programme annuel équipements sportifs, réserves foncières.

Pour optimiser la ressource financière dans un contexte de marché financier moins favorable, Montaigu-Vendée poursuit sa gestion en Autorisations de Programme sur les projets suivants :

Projet	Autorisation ouverte	Phasage
Eglise de Montaigu	2 423 751,13 €	2021-2023
Eglise de Boufféré	1 956 500,00 €	2021-2024
Eglise de Saint Hilaire de Loulay	3 122 830,00 €	2021-2026
Ecole Jules Verne	7 140 000,00 €	2021-2024
Ecole des Jardins	1 615 000,00 €	2022-2026
Restaurant scolaire de Boufféré	3 261 000,00 €	2021-2024
Salle de sport de Saint Georges	2 483 000,00 €	2021-2024
Aménagement Val d'Asson – phase 2	1 235 260,00 €	2021-2024
Aménagement bourg de Saint Georges	1 200 000,00 €	2022-2023
Passerelle Val d'Asson	24 132,00 €	2021-2023
Passerelle Petite Maine	22 857,00 €	2021-2023

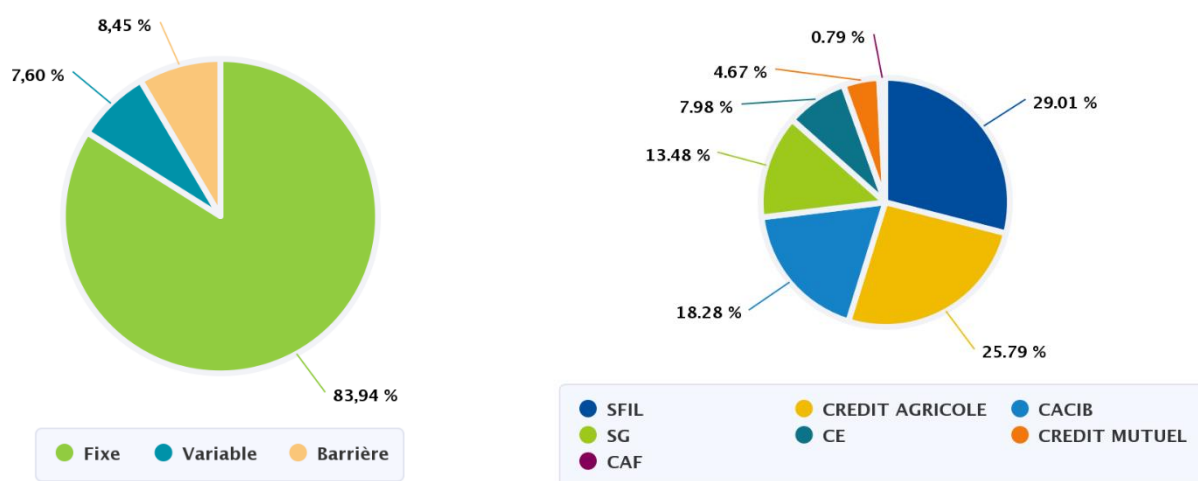
- La gestion de la dette

Le remboursement du capital de la dette passe de 1 458 200 € à 1 430 300 € pour l'année 2023, incluant la gestion des cautions, soit une diminution de 27 900 € par rapport à 2022.

Cette diminution du remboursement de capital est conforme au profil d'extinction de dette, aucun nouvel encours n'ayant été souscrit en 2022.

L'encours de dette du budget principal est constitué de 31 contrats, pour un capital restant dû de 12 395 781,93 € au 1^{er} janvier 2023.

La dette est diversifiée entre les types de taux et les prêteurs, 91% de l'encours est classé A1 sans risque.



- Les autres dépenses d'investissement

Les autres dépenses d'investissement correspondent aux dépenses imprévues pour 144 191,40 € et aux écritures d'ordre pour 218 340 €.

S'y ajoutent la reprise du déficit antérieur de 2022 pour 552 661,14 € et les restes à réaliser de dépenses constatés fin 2022 pour 1 688 634,36 €.

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont prévues pour 15 458 426,90 €, en baisse de 728 476,39 € (- 4,5%) par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Subventions d'équipement - divers	6 431 892,00	6 277 000,00	-2%	-154 892,00
Emprunts	1 371 500,00	3 402 000,00	148%	2 030 500,00
Produit des cessions	800 000,00	400 000,00	-50%	-400 000,00
Autres recettes d'investissement	3 969 000,00	2 983 000,00	-25%	-986 000,00
Résultat antérieur reporté	1 010 440,25	0,00	-100%	-1 010 440,25
Restes à réaliser	2 604 071,04	2 396 426,90	-8%	-207 644,14
Recettes d'investissement	16 186 903,29	15 458 426,90	-5%	-728 476,39

En 2023, le financement du programme d'investissement prévoit :

- Le FCTVA calculé selon le programme d'équipement éligible pour 1 600 000 €
- La taxe d'aménagement pour 600 000 €
- Des subventions d'investissement pour un montant estimé de 1 077 000 € dont :
 - o Subvention Etat – DSIL : 400 000 € pour l'école Jules Verne
 - o Subvention Etat – Education Nationale : 8 000 € pour du matériel PPMS
 - o Subvention Département : 250 000 € pour l'école Jules Verne
 - o Subvention CAF : 359 000 € pour le multi-accueil de Saint Hilaire de Loulay et la Maison des Jeunes
 - o Amendes de police : 60 000 €
- La gestion des cautions pour 2 000 €
- Des produits de cession estimés à 400 000 €

A noter que des subventions vont être sollicitées dans le cadre du nouveau programme de soutien de l'Etat Fonds vert, ce qui pourra modifier le financement global du programme d'équipement.

L'équilibre global sera obtenu par :

- Un emprunt prévisionnel de 3 400 000 €
- Un autofinancement prévisionnel de 2 983 000 €, correspondant aux amortissements pour 1 283 000 € et au prélèvement de la section de fonctionnement pour 1 700 000 €.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 000 000 €
- La reprise des restes à réaliser de recettes pour 2 396 426,90 €

L'équilibre de la section d'investissement se présente donc ainsi :

DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
Reprise des résultats antérieurs et restes à réaliser	2 241 295,50	Reprise des résultats antérieurs et restes à réaliser	2 396 426,90
		Excédent antérieur capitalisé	3 000 000
Gestion des cautions	2 000	Gestion des cautions	2 000
Dotations et fonds divers	270 000	Dotations et fonds divers	2 200 000
Gestion de la dette	1 428 300	Subventions et cessions	1 477 000
Programme d'équipement	11 154 300	Emprunt	3 400 000
Dépenses imprévues	144 191,40	Virement section fonctionnement	1 700 000
Opérations d'ordre	218 340	Opérations d'ordre	1 283 000
TOTAL	15 458 426,90	TOTAL	15 458 426,90

2. LES PREVISIONS BUDGETAIRES 2023 – BUDGETS ANNEXES

2.1. Le budget annexe Immobilier de commerces de proximité

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 118 000 €, en hausse de 15 700 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits de services	3 200,00	15 000,00	368,8%	11 800,00
Autres produits de gestion courante	97 900,00	101 000,00	3,2%	3 100,00
Produits exceptionnels	1 200,00	2 000,00	66,7%	800,00
Autres produits de fonctionnement				0,00
Recettes de fonctionnement	102 300,00	118 000,00	15,35%	15 700,00

Elles proviennent essentiellement des loyers et remboursements de charges (dont taxes foncières) pour les locaux commerciaux loués.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 118 000 €, en hausse de 15 700 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	30 800,00	28 500,00	-7,5%	-2 300,00
Autres charges de gestion courante	3 614,00	3 000,00	-17,0%	-614,00
Charges financières	10 164,17	42 000,00	313,2%	31 835,83
Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00	0,0%	0,00
Autres dépenses de fonctionnement	56 721,83	43 500,00	-23,3%	-13 221,83
Dépenses de fonctionnement	102 300,00	118 000,00	15,3%	15 700,00

Elles concernent :

- les charges à caractère général, principalement pour les taxes foncières et les charges locatives de copropriété ;
- les charges de gestion courante pour des écritures techniques (créances éteintes) ;
- les charges financières en forte hausse, compte tenu de la mobilisation d'un nouvel encours et de la remontée des taux variables sur les derniers mois ;
- les autres dépenses de fonctionnement : amortissements pour 43 500 €.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 1 680 770,68 €, en hausse de 86 972,28 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Dépenses d'équipement	1 364 600,00	243 000,00	-82,2%	-1 121 600,00
Remboursement dettes bancaires	105 332,00	105 500,00	0,2%	168,00
Autres dépenses d'investissement	18 000,00	953,51	-94,7%	-17 046,49
Restes à réaliser	105 866,40	1 331 317,17	1157,5%	1 225 450,77
Dépenses d'investissement	1 593 798,40	1 680 770,68	5,5%	86 972,28

Elles concernent principalement :

- le programme d'équipement pour 243 000 € qui inclut le solde de crédits pour le restaurant traditionnel rue Neuve (233 000 €) et une provision pour travaux divers dans les autres locaux (10 000 €) ;
- le remboursement des emprunts en cours pour 105 500 € ;
- des dépenses imprévues pour 953,31 €.

S'y ajoute la reprise des restes à réaliser de dépenses constatés fin 2022 pour 1 331 317,17 €. Ces restes à réaliser concernent principalement les marchés conclus pour le restaurant traditionnel.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 1 680 770,68 €, en hausse de 89 972,28 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Subventions d'équipement - divers	162 100,00	0,00	-100,0%	-162 100,00
Emprunts	563 658,17	776 000,00	37,7%	212 341,83
Autres recettes d'investissement	109 160,89	68 032,31	-37,7%	-41 128,58
Résultat antérieur reporté	758 879,34	690 848,37	-9,0%	-68 030,97
Restes à réaliser	0,00	145 890,00		145 890,00
Recettes d'investissement	1 593 798,40	1 680 770,68	5,5%	86 972,28

En 2023, le financement du programme d'investissement prévoit :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 24 532,31 €
- Un emprunt d'équilibre de 776 000 €
- La reprise du résultat antérieur reporté de 690 848,37 €
- La reprise des restes à réaliser de recettes pour 145 890 € (restaurant traditionnel principalement)

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 sera de 1 356 666,68 €, pour 2 prêts.

2.2. Le budget annexe Service extérieur des Pompes Funèbres

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 194 269,03 €, en baisse de 16 885,26 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits de services	25 000,00	25 000,00	0,0%	0,00
Autres produits de fonctionnement	186 154,29	167 669,03	-9,9%	-18 485,26
Résultat antérieur reporté	0,00	1 600,00		1 600,00
Recettes de fonctionnement	211 154,29	194 269,03	-8,00%	-16 885,26

Elles proviennent de la vente de caveaux (25 000 €) et de la gestion des stocks (167 669,03 €).

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur de 2022 pour 1 600 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 194 269,03 €, en baisse de 16 885,26 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	70 000,00	51 600,00	-26,3%	-18 400,00
Autres charges de gestion courante	2 000,00	2 595,69	29,8%	595,69
Autres dépenses de fonctionnement	139 154,29	140 073,34	0,7%	919,05
Dépenses de fonctionnement	211 154,29	194 269,03	-8,0%	-16 885,26

Elles concernent :

- les charges à caractère général, 51 600 € pour les travaux de caveaux ;
- les charges de gestion courante pour des écritures techniques (créances éteintes) ;
- les autres dépenses de fonctionnement : gestion des stocks pour 140 073,34 €.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 167 669,03 €, en baisse de 18 485,26 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Autres dépenses d'investissement	186 154,29	167 669,03	-9,9%	-18 485,26
Dépenses d'investissement	186 154,29	167 669,03	-9,9%	-18 485,26

Elles concernent uniquement la gestion des stocks.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 167 669,03 €, en baisse de 18 485,26 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Emprunts	18 485,26	0,00	-100,0%	-18 485,26
Autres recettes d'investissement	139 154,29	140 073,34	0,7%	919,05
Résultat antérieur reporté	28 514,74	27 595,69	-3,2%	-919,05
Recettes d'investissement	186 154,29	167 669,03	-9,9%	-18 485,26

Elles concernent uniquement la gestion des stocks.

2.3. Le budget annexe Lotissement les Amphores

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 1 635 470 €, en baisse de 288 667,89 € par rapport à 2022. Elles proviennent principalement de la vente de terrains (150 057,50 €), d'une subvention de la région à

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits de services	659 512,40	150 057,50	-77,2%	-509 454,90
Dotations et subventions	119 154,37	119 150,00	0,0%	-4,37
Autres produits de fonctionnement	248 000,00	186 946,67		-61 053,33
Résultat antérieur reporté	897 471,12	1 179 315,83	31,4%	281 844,71
Recettes de fonctionnement	1 924 137,89	1 635 470,00	-15,00%	-288 667,89

percevoir pour fouilles archéologiques (119 150 €) et la gestion des stocks (186 946,67).

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur de 2022 pour 1 179 315,83 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 1 635 470 €, en baisse de 288 667,89 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	1 538 165,30	900 416,67	-41,5%	-637 748,63
Autres charges de gestion courante	0,00	600 000,00	#DIV/0!	600 000,00
Autres dépenses de fonctionnement	385 972,59	135 053,33	-65,0%	-250 919,26
Dépenses de fonctionnement	1 924 137,89	1 635 470,00	-15,0%	-288 667,89

Elles concernent :

- les charges à caractère général, pour de travaux de finition pour 900 416,67 € ;
- les charges de gestion courante correspondant au reversement de l'excédent de la tranche 1 au budget principal pour 600 000 € ;
- les autres dépenses : la gestion des stocks pour 135 053,33 €.

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 322 000 €, en baisse de 311 972,59 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Autres dépenses d'investissement	248 000,00	186 946,67	-24,6%	-61 053,33
Résultat antérieur reporté	385 972,59	135 053,33	-65,0%	-250 919,26
Dépenses d'investissement	633 972,59	322 000,00	-49,2%	-311 972,59

Elles concernent la gestion des stocks (186 946,67 €).

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur de 2022 pour 135 053,33 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 322 000 €, en baisse de 311 972,59 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Emprunts	248 000,00	186 946,67	-24,6%	-61 053,33
Autres recettes d'investissement	385 972,59	135 053,33	-65,0%	-250 919,26
Recettes d'investissement	633 972,59	322 000,00	-49,2%	-311 972,59

Elles concernent la gestion des stocks et un emprunt d'équilibre qui ne serait réalisé qu'en cas de besoin courant 2023.

Pour information, 6 lots restent à commercialiser.

2.4. Le budget annexe Les Hauts de Montaigu

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 1 040 948,33 €, en baisse de 768 088,33 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits de services	15 833,33	15 875,66	0,3%	42,33
Autres produits de fonctionnement	1 638 528,89	870 398,33		-768 130,56
Résultat antérieur reporté	154 674,44	154 674,34	0,0%	-0,10
Recettes de fonctionnement	1 809 036,66	1 040 948,33	-42,46%	-768 088,33

Elles proviennent principalement de la vente de terrains (15 875,66 €) et la gestion des stocks (870 398,33€). S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur de 2022 pour 154 674,34 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 1 040 948,33 €, en baisse de 768 088,33 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	1 650 100,00	1 000 300,00	-39,4%	-649 800,00
Autres dépenses de fonctionnement	158 936,66	40 648,33	-74,4%	-118 288,33
Dépenses de fonctionnement	1 809 036,66	1 040 948,33	-42,5%	-768 088,33

Elles concernent les travaux de voirie définitive et d'aménagements paysagers (1 000 300 €) et la gestion des stocks (40 648 ;33 €).

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 911 046,66 €, en baisse de 886 418,89€ par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Autres dépenses d'investissement	1 638 528,89	870 398,33	-46,9%	-768 130,56
Résultat antérieur reporté	158 936,66	40 648,33	-74,4%	-118 288,33
Dépenses d'investissement	1 797 465,55	911 046,66	-49,3%	-886 418,89

Elles concernent uniquement la gestion des stocks.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur de 2022 pour 40 648,33 €

Les recettes d'investissement sont prévues pour 911 046,66 €, en baisse de 886 418,89€ par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Emprunts	1 638 528,89	870 398,33	-46,9%	-768 130,56
Autres recettes d'investissement	158 936,66	40 648,33	-74,4%	-118 288,33
Recettes d'investissement	1 797 465,55	911 046,66	-49,3%	-886 418,89

Elles concernent la gestion des stocks et un emprunt d'équilibre qui ne serait réalisé qu'en cas de besoin courant 2023.

2.5. Le budget annexe Lotissement La Nobenne

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 200 168,04 €, en baisse de 857 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits de services	0,00	75 816,83	#DIV/0!	75 816,83
Autres produits de fonctionnement	176 673,83	100 000,00		-76 673,83
Résultat antérieur reporté	24 351,21	24 351,21	0,0%	0,00
Recettes de fonctionnement	201 025,04	200 168,04	-0,43%	-857,00

Elles proviennent principalement de la vente de terrains (75 816,83 €) et la gestion des stocks (100 000 €). S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur de 2022 pour 24 351,21 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 200 168,04 €, en baisse de 857 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	184 186,85	172 363,86	-6,4%	-11 822,99
Autres dépenses de fonctionnement	16 838,19	27 804,18	65,1%	10 965,99
Dépenses de fonctionnement	201 025,04	200 168,04	-0,4%	-857,00

Elles concernent des travaux de finition (172 363,86 €) et la gestion des stocks (27 804,18 €).

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 127 804,18 €, en baisse de 65 707,84 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Autres dépenses d'investissement	176 673,83	100 000,00	-43,4%	-76 673,83
Résultat antérieur reporté	16 838,19	27 804,18	65,1%	10 965,99
Dépenses d'investissement	193 512,02	127 804,18	-34,0%	-65 707,84

Elles concernent uniquement la gestion des stocks.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur de 2022 pour 27 804,18 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 127 804,18 €, en baisse de 65 707,84 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Emprunts	176 673,83	100 000,00	-43,4%	-76 673,83
Autres recettes d'investissement	16 838,19	27 804,18	65,1%	10 965,99
Recettes d'investissement	193 512,02	127 804,18	-34,0%	-65 707,84

Elles concernent la gestion des stocks et un emprunt d'équilibre qui ne serait réalisé qu'en cas de besoin courant 2023.

Pour information, 5 lots restent à commercialiser.

2.6. Le budget annexe ZAC Renouvellement urbain

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 1 591 930 €, en hausse de 132 985,26 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits de services	0,00	226 500,00		226 500,00
Autres produits de fonctionnement	1 458 944,74	1 365 430,00	-6,4%	-93 514,74
Recettes de fonctionnement	1 458 944,74	1 591 930,00	9,12%	132 985,26

Elles proviennent principalement de la vente de terrains (226 500 € pour l'îlot Secteur Centre) et de la gestion des stocks (1 365 430 €).

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 1 591 930 €, en hausse de 132 985,26 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	151 500,00	278 500,00	83,8%	127 000,00
Charges financières	10 816,86	7 750,00		
Autres dépenses de fonctionnement	1 296 627,88	1 305 680,00	0,7%	9 052,12
Dépenses de fonctionnement	1 458 944,74	1 591 930,00	9,1%	132 985,26

Elles correspondent à des achats de terrains (278 500 €), aux frais financiers (7 750 €) et à la gestion des stocks (1 305 680 €).

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 1 668 390 €, en hausse de 62 262,12 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Remboursement dettes bancaires	158 000,00	160 005,33	1,3%	2 005,33
Autres dépenses d'investissement	1 448 127,88	1 357 430,00	-6,3%	-90 697,88
Résultat antérieur reporté	0,00	150 954,67	#DIV/0!	150 954,67
Dépenses d'investissement	1 606 127,88	1 668 390,00	3,9%	62 262,12

Elles concernent le remboursement des emprunts en cours pour 160 005,33 € et la gestion des stocks pour 1 357 430 €.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur de 2022 pour 150 954,67 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 1 668 390 €, en hausse de 62 262,12 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Emprunts	301 765,45	370 710,00	22,8%	68 944,55
Autres recettes d'investissement	1 285 811,02	1 297 680,00	0,9%	11 868,98
Résultat antérieur reporté	18 551,41	0,00	-100,0%	-18 551,41
Recettes d'investissement	1 606 127,88	1 668 390,00	3,9%	62 262,12

Elles concernent la gestion des stocks et un emprunt d'équilibre qui ne serait réalisé qu'en cas de besoin courant 2023.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 sera de 1 146 717,37 €, pour 1 prêt.

2.7. Le budget annexe Quartier de la Gare

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 1 815 590 €, en baisse de 349 120,59 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Autres produits de fonctionnement	2 164 710,59	1 815 590,00		-349 120,59
Recettes de fonctionnement	2 164 710,59	1 815 590,00	-16,13%	-349 120,59

Elles proviennent uniquement de la gestion des stocks et les écritures d'ordre.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 1 815 590 €, en baisse de 349 120,59 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	780 000,00	410 000,00	-47,4%	-370 000,00
Charges financières	10 511,00	9 710,00		
Autres dépenses de fonctionnement	1 374 199,59	1 395 880,00	1,6%	21 680,41
Dépenses de fonctionnement	2 164 710,59	1 815 590,00	-16,1%	-349 120,59

Elles correspondent à des charges à caractère général (achat de terrains, études préparatoires et travaux de voirie pour 410 000 €), aux frais financiers (9 710 €) et à la gestion des stocks (1 395 880 €).

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 1 919 880 €, en baisse de 348 319,59 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Remboursement dettes bancaires	114 000,00	114 000,00	0,0%	0,00
Autres dépenses d'investissement	2 154 199,59	1 805 880,00	-16,2%	-348 319,59
Dépenses d'investissement	2 268 199,59	1 919 880,00	-15,4%	-348 319,59

Elles concernent le remboursement des emprunts en cours pour 114 000 € et la gestion des stocks pour 1 805 880 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 1 919 880 €, en baisse de 348 319,59 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Emprunts	568 199,59	333 211,49	-41,4%	-234 988,10
Autres recettes d'investissement	1 363 688,59	1 386 170,00	1,6%	22 481,41
Résultat antérieur reporté	336 311,41	200 498,51	-40,4%	-135 812,90
Recettes d'investissement	2 268 199,59	1 919 880,00	-15,4%	-348 319,59

Elles concernent la gestion des stocks et un emprunt d'équilibre qui ne serait réalisé qu'en cas de besoin courant 2023.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur de 2022 pour 200 498,51 €.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2023 sera de 1 586 666,68 €, pour 1 prêt.

2.8. Le budget annexe Lotissement Les Vignes

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 2 635 840 €, en hausse de 219 911,75€ par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits de services	1 125 213,13	525 900,00	-53,3%	-599 313,13
Dotations et subventions	1 350,00	1 485,00		
Autres produits de fonctionnement	1 289 365,12	1 795 264,74		505 899,62
Résultat antérieur reporté	0,00	313 190,26	#DIV/0!	313 190,26
Recettes de fonctionnement	2 415 928,25	2 635 840,00	9,10%	219 911,75

Elles correspondent aux ventes de terrains pour 525 900 €, à une participation GRFD pour 1 485 € et à la gestion des stocks pour 1 795 264 ;74 €.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur de 2022 pour 313 190,26 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 2 635 840 €, en hausse de 219 911,75€ par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	1 621 738,90	1 734 701,79	7,0%	112 962,89
Autres dépenses de fonctionnement	794 189,35	901 138,21	13,5%	106 948,86
Dépenses de fonctionnement	2 415 928,25	2 635 840,00	9,1%	219 911,75

Elles correspondent à des travaux d'aménagement (1 734 701,79 €) et à la gestion des stocks (901 138,21 €).

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 2 696 402,95 €, en hausse de 612 848,48 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Autres dépenses d'investissement	1 289 365,12	1 795 264,74	39,2%	505 899,62
Résultat antérieur reporté	794 189,35	901 138,21	13,5%	106 948,86
Dépenses d'investissement	2 083 554,47	2 696 402,95	29,4%	612 848,48

Elles concernent uniquement la gestion des stocks.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur de 2022 pour 901 138,21 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 2 696 402,95 €, en hausse de 612 848,48 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Emprunts	1 289 365,12	1 795 264,74	39,2%	505 899,62
Autres recettes d'investissement	794 189,35	901 138,21	13,5%	106 948,86
Recettes d'investissement	2 083 554,47	2 696 402,95	29,4%	612 848,48

Elles concernent la gestion des stocks et un emprunt d'équilibre qui ne serait réalisé qu'en cas de besoin courant 2023.

Pour information, 15 lots restent à commercialiser.

2.9. Le budget annexe Lotissement Les Noëlles

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 1 941 600 €, en baisse de 589 720,37 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits de services	1 164 130,52	779 006,41	-33,1%	-385 124,11
Autres produits de fonctionnement	1 367 189,85	877 304,30	-35,8%	-489 885,55
Résultat antérieur reporté	0,00	285 289,29		285 289,29
Recettes de fonctionnement	2 531 320,37	1 941 600,00	-23,30%	-589 720,37

Elles correspondent aux ventes de terrains pour 779 006,41 € et à la gestion des stocks pour 877 304,30 €. S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur de 2022 pour 285 289,29 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues 1 941 600 €, en baisse de 589 720,37 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	1 535 576,53	1 050 054,30	-31,6%	-485 522,23
Autres dépenses de fonctionnement	995 743,84	891 545,70	-10,5%	-104 198,14
Dépenses de fonctionnement	2 531 320,37	1 941 600,00	-23,3%	-589 720,37

Elles correspondent à des travaux d'aménagement (1 050 054,30 €) et à la gestion des stocks (891 545,70 €).

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 1 768 850 €, en baisse de 594 083,69 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Autres dépenses d'investissement	1 367 189,85	877 304,30	-35,8%	-489 885,55
Résultat antérieur reporté	995 743,84	891 545,70	-10,5%	-104 198,14
Dépenses d'investissement	2 362 933,69	1 768 850,00	-25,1%	-594 083,69

Elles concernent uniquement la gestion des stocks.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur de 2022 pour 891 545,70 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 1 768 850 €, en baisse de 594 083,69 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Emprunts	1 367 189,85	877 304,30	-35,8%	-489 885,55
Autres recettes d'investissement	995 743,84	891 545,70	-10,5%	-104 198,14
Recettes d'investissement	2 362 933,69	1 768 850,00	-25,1%	-594 083,69

Elles concernent la gestion des stocks et un emprunt d'équilibre qui ne serait réalisé qu'en cas de besoin courant 2023.

Pour information, 6 lots restent à commercialiser.

2.10. Le budget annexe Densification

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 339 060 €, en hausse de 192 000 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Produits de services	49 020,00	98 040,00	100,0%	49 020,00
Autres produits de fonctionnement	98 040,00	192 000,00		93 960,00
Résultat antérieur reporté	0,00	49 020,00	#DIV/0!	49 020,00
Recettes de fonctionnement	147 060,00	339 060,00	130,56%	192 000,00

Elles correspondent aux ventes de terrains Les Tulipiers pour 98 040 € et à la gestion des stocks pour 192 000 €.

S'y ajoute la reprise de l'excédent antérieur de 2022 pour 49 020 €.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 339 060 €, en hausse de 192 000 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	94 829,40	272 489,90	187,3%	177 660,50
Autres dépenses de fonctionnement	52 230,60	66 570,10	27,5%	14 339,50
Dépenses de fonctionnement	147 060,00	339 060,00	130,6%	192 000,00

Elles correspondent à des travaux d'aménagement, notamment dans le secteur de L'Hommelet (272 489,90 €), et à la gestion des stocks (66 570,10 €).

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 258 570,10 en hausse de 108 299,50 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Autres dépenses d'investissement	98 040,00	192 000,00	95,8%	93 960,00
Résultat antérieur reporté	52 230,60	66 570,10	27,5%	14 339,50
Dépenses d'investissement	150 270,60	258 570,10	72,1%	108 299,50

Elles concernent uniquement la gestion des stocks.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur de 2022 pour 66 570,10 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 258 570,10 en hausse de 108 299,50 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Emprunts	98 040,00	192 000,00	95,8%	93 960,00
Autres recettes d'investissement	52 230,60	66 570,10	27,5%	14 339,50
Recettes d'investissement	150 270,60	258 570,10	72,1%	108 299,50

Elles concernent la gestion des stocks et un emprunt d'équilibre qui ne serait réalisé qu'en cas de besoin courant 2023.

Pour information, 1 lot reste à commercialiser sur le secteur Les Tulipiers.

2.11. Le budget annexe Lotissement Les Caillaudières

a) La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont prévues pour 280 468,76 €, en baisse de 30 514,24 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Autres produits de fonctionnement	310 983,00	280 468,76	-9,8%	-30 514,24
Recettes de fonctionnement	310 983,00	280 468,76	-9,81%	-30 514,24

Elles concernent uniquement la gestion des stocks.

Les dépenses de fonctionnement sont prévues pour 280 468,76 €, en baisse de 30 514,24 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Charges à caractère général	100 000,00	50 000,00	-50,0%	-50 000,00
Autres dépenses de fonctionnement	210 983,00	230 468,76	9,2%	19 485,76
Dépenses de fonctionnement	310 983,00	280 468,76	-9,8%	-30 514,24

Elles correspondent à des frais d'études préliminaires pour l'aménagement de ce nouveau quartier d'habitat (50 000 €) et à la gestion des stocks (230 468,76 €).

b) La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues pour 510 937,52 € en baisse de 11 028,48 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Autres dépenses d'investissement	310 983,00	280 468,76	-9,8%	-30 514,24
Résultat antérieur reporté	210 983,00	230 468,76	9,2%	19 485,76
Dépenses d'investissement	521 966,00	510 937,52	-2,1%	-11 028,48

Elles concernent uniquement la gestion des stocks.

S'y ajoute la reprise du déficit antérieur de 2022 pour 230 468,76 €.

Les recettes d'investissement sont prévues pour 510 937,52 € en baisse de 11 028,48 € par rapport à 2022.

	BP 2022	BP 2023	évol 22/23	évol 22/23
Emprunts	310 983,00	280 468,76	-9,8%	-30 514,24
Autres recettes d'investissement	210 983,00	230 468,76	9,2%	19 485,76
Recettes d'investissement	521 966,00	510 937,52	-2,1%	-11 028,48

Elles concernent la gestion des stocks et un emprunt d'équilibre qui ne serait réalisé qu'en cas de besoin courant 2023.

CONSOLIDATION TOUS BUDGETS

La vision agrégée du budget 2023 s'élève à 58 617 337,79 €.

Budget	Fonctionnement	Investissement	Total général
☐ Ville de Montaigu Vendée (Budget Principal) 163 00			
Dépenses	19 333 245,61 €	15 458 426,90 €	34 791 672,51 €
Recettes	19 333 245,61 €	15 458 426,90 €	34 791 672,51 €
☐ Immobilier de commerces de proximité - Montaigu-Vendée - 163 02			
Dépenses	118 000,00 €	1 680 770,68 €	1 798 770,68 €
Recettes	118 000,00 €	1 680 770,68 €	1 798 770,68 €
☐ Service Extérieur des Pompes Funèbres Montaigu-Vendée - 163 40			
Dépenses	194 269,03 €	167 669,03 €	361 938,06 €
Recettes	194 269,03 €	167 669,03 €	361 938,06 €
☐ ZAC Renouveau Urbain - Montaigu-Vendée - 163 06			
Dépenses	1 591 930,00 €	1 668 390,00 €	3 260 320,00 €
Recettes	1 591 930,00 €	1 668 390,00 €	3 260 320,00 €
☐ QUARTIER Les Hauts de Montaigu - Montaigu-Vendée - 163 04			
Dépenses	1 040 948,33 €	911 046,66 €	1 951 994,99 €
Recettes	1 040 948,33 €	911 046,66 €	1 951 994,99 €
☐ Lotissements Boufféré Les Amphores - Montaigu-Vendée - 163 03			
Dépenses	1 635 470,00 €	322 000,00 €	1 957 470,00 €
Recettes	1 635 470,00 €	322 000,00 €	1 957 470,00 €
☐ Lotissement Les Vignes M-V - 163 08			
Dépenses	2 635 840,00 €	2 696 402,95 €	5 332 242,95 €
Recettes	2 635 840,00 €	2 696 402,95 €	5 332 242,95 €
☐ Lotissement les Noelles - Montaigu Vendée - 163 09			
Dépenses	1 941 600,00 €	1 768 850,00 €	3 710 450,00 €
Recettes	1 941 600,00 €	1 768 850,00 €	3 710 450,00 €
☐ Lotissement La Nobenne - Montaigu-Vendée - 163 05			
Dépenses	200 168,04 €	127 804,18 €	327 972,22 €
Recettes	200 168,04 €	127 804,18 €	327 972,22 €
☐ Quartier de la Gare - Montaigu Vendée - 163 07			
Dépenses	1 815 590,00 €	1 919 880,00 €	3 735 470,00 €
Recettes	1 815 590,00 €	1 919 880,00 €	3 735 470,00 €
☐ zone habitat - opérations mineures - densification 163 10			
Dépenses	339 060,00 €	258 570,10 €	597 630,10 €
Recettes	339 060,00 €	258 570,10 €	597 630,10 €
☐ Lotissement Les Caillaudières 163 11			
Dépenses	280 468,76 €	510 937,52 €	791 406,28 €
Recettes	280 468,76 €	510 937,52 €	791 406,28 €

Pour information, la vision agrégée en opérations réelles s'établit à 42 704 274,01 €.